



**MAIRIE**



## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2023**

### **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

#### **I/ Eléments de contexte**

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 612 habitants (chiffres INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

Depuis 2019, et suite au désengagement de l'ONF, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum national des Barres, pour assurer la pérennité d'un site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret

#### **II/ Priorités du Budget primitif 2023**

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Le budget primitif 2023 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- Une proposition d'affectation du résultat 2022 en intégralité sur la section d'exploitation 2023,
- La prise en compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement, établis au 31 décembre 2022.

### III/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

#### Besoin de financement de la section d'investissement

Section d'exploitation	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	165 553,60 €	154 420,81 €	-11 132,79 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	179 244,26 €	179 244,26 €
<b>Résultat à affecter</b>			<b>168 111,47 €</b>
Section d'investissement	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	77 976,88 €	145 537,58 €	67 560,70 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	388 889,88 €	388 889,88 €
<b>Solde d'exécution</b>			<b>456 450,58 €</b>
Restes à réaliser	dépenses	recettes	solde
Investissement	27 832,22 €	0,00 €	-27 832,22 €
<b>Solde</b>			<b>428 618,36 €</b>

Au vu des résultats de l'exercice 2022 et des restes à réaliser 2022, la section d'investissement 2023 ne présente pas de besoin de financement.

#### Affectation du résultat 2022 de la section de fonctionnement

ANNEE 2021		ANNEE 2022	
<b>Exploitation</b>		<b>Exploitation</b>	
<b>Résultat (sans N-1)</b>		<b>Résultat (sans N-1)</b>	
RF	142 932,80 €	RF	154 420,81 €
DF	174 656,75 €	DF	165 553,60 €
<b>Résultat</b>	<b>-31 723,95 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>-11 132,79 €</b>
<b>Résultat (avec N-1)</b>		<b>Résultat (avec N-1)</b>	
RF	353 901,01 €	RF	333 665,07 €
DF	174 656,75 €	DF	165 553,60 €
<b>Résultat</b>	<b>179 244,26 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>168 111,47 €</b>
<b>Affectation 2022</b>		<b>Affectation 2023</b>	
002 excédent reporté	179 244,26 €	002 excédent reporté	168 111,47 €
1068	0,00 €	1068	0,00 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2022 et de l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement 2023, le résultat d'exploitation 2022 est affecté en intégralité en section d'exploitation 2023, pour couvrir l'amortissement des dépenses d'équipement, et afin de ne pas augmenter les surtaxes eau et assainissement.

#### Section d'Exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP + DM 2022	BP 2023	Chapitres budgétaires	BP + DM2022	BP 2023
011- Charge à caractère général	146 445,42 €	117 000,00 €	70- Vente de produits fabriqués	70 000,00 €	70 000,00 €
65- Autres charges de gestion	3 000,00 €	3 000,00 €	74- Subventions d'exploitation	2 000,00 €	2 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	75- Autres produits de gestion courante	5 600,43 €	6 199,67 €
042- Opérations d'ordre de transfert	145 537,58 €	160 537,58 €	77- Produits exceptionnels	480,60 €	0,00 €
022- Dépenses imprévues	4 931,84 €	8 363,11 €	042- Opérations d'ordre de transfert	47 589,55 €	47 589,55 €
			002- Résultat reporté N-1	179 244,26 €	168 111,47 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>304 914,84 €</b>	<b>293 900,69 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>304 914,84 €</b>	<b>293 900,69 €</b>

### Recettes d'exploitation

Les recettes prévisionnelles 2023 d'exploitation ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- affectation intégrale du résultat d'exploitation 2022 sur la section d'exploitation 2023, en baisse par rapport à l'exercice précédent,
- stabilité des recettes liées aux surtaxes eau et assainissement (chap. 70),
- versement des frais de contrôle prévus aux contrats d'affermage par le délégataire (chap. 75),
- stabilité des amortissements des subventions d'équipements obtenues (chap.042).

### Dépenses d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2023 d'exploitation ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- augmentation des amortissements des travaux d'équipement (chap.042), pour anticiper d'éventuelles régularisations sur l'exercice 2023,
- baisse des dépenses prévisionnelles à caractère général (chap.011.),
- inscription de pertes sur créances irrécouvrable à la demande de la trésorerie (chap. 65)

### Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP+DM 2022	BP 2023	Chapitres budgétaires	BP+DM 2022	BP 2023
16- Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	30 000,00 €	13- Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
20- Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	119 035,18 €	100 000,00 €	040- Opération d'ordre de transfert	145 537,58 €	160 537,58 €
23-Immobilisations en cours	220 000,00 €	320 000,00 €			
040-Opérations d'ordre de transfert	47 589,55 €	47 589,55 €			
020- Dépenses imprévues	17 802,73 €	19 398,61 €			
001- Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €	001- Solde d'exécution reporté	388 889,88 €	456 450,58 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>534 427,46 €</b>	<b>616 988,16 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>534 427,46 €</b>	<b>616 988,16 €</b>

### Recettes d'Investissement

Les recettes prévisionnelles 2023 d'investissement sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. Elles se composent uniquement des amortissements des travaux d'équipements, et du solde d'exécution reporté 2022 très excédentaire en raison du versement en 2019 des soldes des subventions obtenues pour les dernières opérations d'équipement et de l'absence d'opération d'investissement importante sur les derniers exercices.

### Dépenses d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement prévues au budget primitif ont été élaborées avec les éléments suivants :

- Stabilité des amortissements des subventions obtenues pour les opérations d'investissement,
- Inscriptions de la réalisation d'un groupement de commandes avec la 3CFG pour l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau potable et l'assainissement collectif,
- Inscriptions des restes à réaliser 2022, à hauteur de 27 832,22 euros, correspondant à diverses études, à une extension du réseau d'eaux usées, et à l'installation d'un équipement spécifique sur la station d'épuration,
- Enveloppe budgétaire pour d'éventuelles opérations d'investissement.

### IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022	BP 2023
Dépenses	1 763.449,87 €	1 046 548,05 €	145 168,29 €	1 793 121,52 €
Recettes	1 763 449,87 €	1 231 411,14 €	193 925,44 €	1 793 121,52 €
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>RàR 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Dépenses	2 513 953,61 €	1 869 442,98 €	0,00 €	2 551 067,30 €
Recettes	2 513 953,61 €	2 768 629,18 €	0,00 €	2 551 067,30 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>4 277 403,48 €</b>	<b>2 915 991,03 €</b>	<b>145 168,29 €</b>	<b>4 344 188,82 €</b>
<b>Total des Recettes</b>	<b>4 277 403,48 €</b>	<b>4 000 040,32 €</b>	<b>193 925,44 €</b>	<b>4 344 188,82 €</b>
<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 084 049,29 €</b>	<b>48 757,15 €</b>	<b>0,00 €</b>

## V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Excédent de fonctionnement reporté N-1	193 795,11 €	210 968,21 €	179 244,26 €
Recettes réelles de fonctionnement	93 138,57 €	99 525,18 €	106 831,26 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	286 933,68 €	310 493,39 €	286 075,52 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 006,63 €	45 095,24 €	20 014,75 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>282 927,05 €</b>	<b>265 398,15 €</b>	<b>266 060,77 €</b>
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Épargne brute</b>	<b>282 927,05 €</b>	<b>265 398,15 €</b>	<b>266 060,77 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
<b>Épargne nette</b>	<b>257 452,15 €</b>	<b>239 923,25 €</b>	<b>240 585,87 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

## VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
  - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
  - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Capital restant dû au 01/01/N	358 432,32 €	332 957,42 €	307 482,52 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	332 957,42 €	307 482,52 €	282 007,62 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	127,57 €	117,04 €	107,34 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	3,57	3,08	2,64
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,18	1,15	1,06

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant de la commune avec l'ensemble des communes toutes strates confondues, pour les budgets annexes :

	<b>Nogent sur Vernisson 2022</b>	<b>Niveau moyen 2021 national</b>
Encours de la dette en € / habitant	107,34 €	207,00 €

## **VII/ Taux d'imposition**

Pour information, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont inscrites au budget principal, s'établissent comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,57 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,18 %  
Taxe d'habitation : 11.02 %